



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Asplit® Hardener No. 1

Date de révision: 12.04.2017

Code du produit: 00359-1195

Page 2 de 11

#### Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H331	Toxique par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H302+H312	Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer vapeurs.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 2.3. Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

Hydro peroxyde de diméthylbenzyle (80%) en cumène.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® Hardener No. 1**

Date de révision: 12.04.2017

Code du produit: 00359-1195

Page 3 de 11

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
80-15-9	Hydroperoxyde de diméthylbenzyle			80 - 90 %
	201-254-7	617-002-00-8	01-2119475796-19	
	Org. Perox. E, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H242 H331 H302 H312 H314 H373 H411			
98-82-8	Cumène			10 - 20 %
	202-704-5	601-024-00-X	01-2119473983-24	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H304 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protéger les secouristes.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

**Après inhalation**

Apport d'air frais, oxygène si nécessaire, consulter un médecin.

En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

Coucher la personne inconsciente sur le côté (position latérale de sécurité).

**Après contact avec la peau**

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Appeler aussitôt un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Toxique par inhalation.

Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Asplit® Hardener No. 1

Date de révision: 12.04.2017

Code du produit: 00359-1195

Page 4 de 11

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :

monoxyde et dioxyde de carbone

Hydrocarbures

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

#### **Information supplémentaire**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Recueillir le produit répandu à l'aide d'un produit absorbant (tel que vermiculite, sable propre).

Diluer des quantités importantes < 10% à l'aide d'agents de stabilisation d'explosifs (flegmatisants) (par exemple fioul) avant de les éliminer.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Le produit doit entrer en contact seulement avec des matériaux appropriés tels que polyéthylène ou l'acier inoxydable.

A éloigner de salissures, rouille, produits chimiques, alcalis concentrés et acides concentrés ainsi que d'accélérateurs.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® Hardener No. 1**

Date de révision: 12.04.2017

Code du produit: 00359-1195

Page 5 de 11

Stocker à une température comprise entre 0 et 30 °C.

**Indications concernant le stockage en commun**

Le stockage commun avec d'autres matières dangereuses est interdit.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Agent de durcissement

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
98-82-8	Cumène	20	100		VME (8 h)	
		50	250		VLE (15 min)	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**Mesures d'hygiène**

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

**Protection des mains**

Gants de protection contre les risques chimiques en nitrile, nitrile/coton, butyle ou néoprène, avec une épaisseur minimum de 0,7 mm, temps de perméation d'environ 480 minutes.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Veillez trouver des exemples dans la base de données de gants de protection sous :

<http://bestglove.com/site/chemrest/>

**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

Tablier (EN 467).

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Jaune clair
Odeur:	Caractéristique

**Testé selon la méthode**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® Hardener No. 1**

Date de révision: 12.04.2017

Code du produit: 00359-1195

Page 6 de 11

pH-Valeur (à 20 °C): &gt; 5 (13 g/l)

**Modification d'état**

Point d'éclair: 60 °C

**Dangers d'explosion**

Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs vapeur/air soient formés.

Limite inférieure d'explosivité: n.d.

Limite supérieure d'explosivité: n.d.

Température d'inflammation: n.d.

Pression de vapeur:  
(à 20 °C) 4 hPaDensité (à 20 °C): 1,034 g/cm<sup>3</sup>Hydrosolubilité:  
(à 20 °C) 13 g/L

Coefficient de partage: ((n-octanol/eau)) 2,16

Viscosité dynamique:  
(à 20 °C) 15 mPa·s

Teneur en solvant: &lt; 20 %

**9.2. Autres informations**

Décomposition à partir de 80°C (SADT)

Oxygène actif: 8,3 - 8,7%

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit avec:

Salissures, rouille, produits chimiques, acides forts et bases fortes ainsi qu'accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds, amines).

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Dégradation auto accélératrice à 80°C (SADT).

**10.5. Matières incompatibles**

Salissures, rouille, produits chimiques, acides forts et bases fortes ainsi qu'accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds, amines).

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde et Dioxyde de carbone

Hydrocarbures

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® Hardener No. 1**

Date de révision: 12.04.2017

Code du produit: 00359-1195

Page 7 de 11

Toxique par inhalation.  
Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.  
Absence de données toxicologiques.

**Irritation et corrosivité**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (Hydroperoxyde de diméthylbenzyle; Cumène)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Hydroperoxyde de diméthylbenzyle)

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (Cumène)

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

**Expériences tirées de la pratique****Observation diverses**

Risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Hydroperoxyde de diméthylbenzyle  
CL 50/Leuciscus idus = 10 - 100 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Donnée non disponible. Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pollue l'eau.  
Risque de contamination de l'eau potable en cas d'écoulement de petites quantités dans le sol.

**Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Peut être remis au traitement spécial (tel que la valorisation thermique) après dilution à 10% à l'aide d'un solvant inerte combustible (tel que le fioul) sous observation des ordonnances administratives locales.  
Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® Hardener No. 1**

Date de révision: 12.04.2017

Code du produit: 00359-1195

Page 8 de 11

**L'élimination des emballages contaminés**

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3109
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	PEROXYDE ORGANIQUE, TYPE F, LIQUIDE (Hydroperoxyde de diméthylbenzyle)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	5.2+8
	 
Code de classement:	P1
Quantité limitée (LQ):	125 mL / 30 kg
Quantité dédagée:	E0
Catégorie de transport:	2
N° danger:	539
Code de restriction concernant les tunnels:	D

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3109
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	PEROXYDE ORGANIQUE, TYPE F, LIQUIDE (Hydroperoxyde de diméthylbenzyle)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	5.2+8
	 
Code de classement:	P1
Quantité limitée (LQ):	125 mL / 30 kg
Quantité dédagée:	E0

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3109
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID (cumyl hydroperoxide)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	5.2

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® Hardener No. 1**

Date de révision: 12.04.2017

Code du produit: 00359-1195

Page 9 de 11



Marine polluant: Yes  
Quantité limitée (LQ): 125 mL / 30 kg  
Quantité dégagée: E0  
EmS: F-J, S-R

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 3109  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID (cumyl hydroperoxide)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 5.2  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 5.2



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Forbidden  
Passenger LQ: Forbidden  
Quantité dégagée: E0  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 570  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 10 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 570  
IATA-Quantité maximale (cargo): 25 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 20 %

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® Hardener No. 1**

Date de révision: 12.04.2017

Code du produit: 00359-1195

Page 10 de 11

**Information supplémentaire**

Observer les normes pour les produits chimiques interdits.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals  
CAS = Chemical Abstract Service  
EN = European norm  
ISO = International Organization for Standardization  
DIN = Deutsche Industrie Norm  
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic  
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative  
LD = Lethal dose  
LC = Lethal concentration  
EC = Effect concentration  
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H312	Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### **Asplit® Hardener No. 1**

Date de révision: 12.04.2017

Code du produit: 00359-1195

Page 11 de 11

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*